

Plein cadre

D'où viennent les billes de plastique échouées sur nos plages ?

Jean-Denis Renard, jd.renard@sudouest.fr



La laisse de mer polluée aux microbilles de plastique sur la plage de la Gravière, à Hossegor dans les Landes, le 20 février dernier. - NATHALIE GUIRONNET / SUD OUEST

Sur les côtes de Nouvelle-Aquitaine, dans les Landes ou le bassin d'Arcachon, comme ailleurs en France, des sacs de microbilles ont orné plusieurs plages

C'est un fléau récurrent. Sur les plages, la marée débarque sa cargaison de déchets comme autant de témoins de l'incapacité des hommes à épargner l'environnement. Des bouteilles, des cotons-tiges, des mégots, des reliquats d'engins de pêche et de minuscules billes de plastique de couleur laiteuse qu'on confondrait aisément avec des matériaux naturels. Ce sont des granulés plastiques industriels (GPI), aussi dénommés pellets. Ou, plus poétiquement, des « larmes de sirène », en référence aux petites pierres polies par le ressac qui se mêlent au sable. Sauf qu'aucune goutte de polymère plastique n'a jamais perlé des longs cils d'une sirène chagrinée. D'un calibre avoisinant les cinq millimètres, il s'agit là du produit semi-fini que l'on transforme pour fabriquer des ustensiles en plastique. Sa composition chimique varie suivant les usages.

La pollution prend parfois un tour spectaculaire. En mai 2021 dans l'océan Indien, les côtes du Sri Lanka avaient été submergées par des tonnes de GPI perdues par un porte-conteneurs en feu devant le port de la capitale, Colombo. Durant l'hiver 2022-2023, des échouages ont été observés sur les plages du golfe de Gascogne, surtout dans les départements bretons. En décembre 2023, c'est un cargo en route vers Rotterdam qui s'est délesté de plusieurs conteneurs au large du Portugal, dont l'un rempli de plus de 26 tonnes de pellets. Dans les semaines suivantes, des sacs intacts ou éventrés ont envahi les côtes de la Galice. Les littoraux néo-aquitains ne sont pas préservés par la grâce d'une sirène protectrice. En novembre 2023, Surfrider Foundation Europe, basée à Biarritz, avait alerté sur la découverte de sacs de granulés sur les plages de Contis et de Seignosse, dans les Landes. Des microbilles éparses ont également orné les plages au sud du bassin d'Arcachon, en Gironde.

« Du fait de la taille des granulés, c'est une pollution quasiment impossible à nettoyer »

Le Parlement européen a statué

« Du fait de la taille des granulés, c'est une pollution quasiment impossible à nettoyer une fois qu'ils sont répandus. Ils comprennent souvent des additifs toxiques. Leur fragmentation en microplastiques diffuse ces produits chimiques dans l'eau. Ils ont d'autres effets néfastes. Ils flottent en surface et ils sont souvent ingérés par la faune marine. On en a retrouvé dans le contenu stomacal de tortues, de poissons et d'oiseaux. Ce sont des pièces si légères et si bon marché, les perdre ne coûte pas cher aux industriels. En revanche, nettoyer coûte très cher aux collectivités et, in fine, aux contribuables. La seule solution, c'est la prévention », plaide Lucie Padovani, la chargée de lobby européen sur les déchets aquatiques au bureau bruxellois de Surfrider.

Bruxelles, c'est précisément là où les lignes bougent. Le 23 avril, le Parlement européen a voté à une forte majorité une proposition de règlement qui vise à réduire le risque de déversement des granulés dans la nature en imposant des contraintes aux acteurs économiques. « Toutes les étapes de manipulation doivent être concernées, sites de production, transport, manutention, sites de destination », ajoute-t-on chez Surfrider, où l'on fronce le nez au vu des exemptions prévues. « On est tout de même satisfait qu'un cadre réglementaire s'amorce, et que le transport maritime y soit inclus », tempère Lucie Padovani.

Il faut maintenant que le Conseil européen – qui réunit les ministres des 27 – adopte à son tour une position sur le sujet. Ce ne sera pas avant les élections pour renouveler le Parlement, en juin. Si un détricotage en règle par le Conseil n'est pas exclu, le statu quo paraît difficilement tenable. Dans l'étude d'impact qui accompagnait son texte, en octobre 2023, la Commission de Bruxelles estimait les pertes de granulés plastiques dans une fourchette de 52 à 184 tonnes par an à l'échelle du continent. « Et encore, les chiffres sont sous-évalués. Il y a des fuites chroniques qui ne sont pas déclarées », appuie Lucie Padovani.

Actions de prévention

Du côté de Polyvia, la principale organisation professionnelle de la plasturgie en France, on admet sans rechigner que « la perte de granulés plastiques industriels dans nos écosystèmes est inacceptable ». Mais on réfute fermement les accusations de négligence : « Les entreprises françaises connaissent les obligations qui leur incombent. Elles ont mis en place des actions de prévention, avant même l'obligation de la loi Agec », la loi « anti-gaspillage pour une économie circulaire » qui date de février 2020. Polyvia rappelle notamment que tous les sites de production, de manipulation et de transport de GPI devaient se doter d'équipements et de procédures pour prévenir leur fuite dans l'environnement, au plus tard au 1^{er} janvier 2023. Et que les personnels dans les entreprises « sont formés sur la manière appropriée de manipuler les granules de plastique avec un objectif de zéro perte ».

Polyvia attribue l'essentiel des pollutions des rivages à la perte de conteneurs dans l'Atlantique Nord. C'est peut-être l'un des seuls points d'accord avec les associations de protection de l'environnement.



LE PLASTIQUE EN DISCUSSION À OTTAWA

Les représentants de 175 pays sont réunis à Ottawa, au Canada, théâtre de la quatrième et avant-dernière session de travail sur un traité international pour éliminer la pollution plastique. Ils ont jusqu'au 29 avril pour s'entendre. La clôture des discussions aura lieu à Busan, en Corée du Sud, du 25 novembre au 1^{er} décembre 2024. Les enjeux sont énormes. Si rien n'est fait pour juguler la pollution, la planète risque d'étouffer sous les déchets. 460 millions de tonnes de plastiques sont produites chaque année dans le monde. 81% du total est transformé en déchet en moins d'un an. 9 % des déchets plastiques sont recyclés, 20 % sont incinérés, 20 % sont abandonnés dans la nature et le solde, près de la moitié, croupit en décharge. À ce stade et à l'instar du climat, on reste éloigné de l'objectif d'un texte ambitieux. Si de nombreux pays conviennent, comme l'Europe, qu'il faut réduire la production à la source, d'autres, comme les États-Unis, penchent vers le recyclage. Les États producteurs de pétrole – le plastique est issu de la pétrochimie – freinent des quatre fers.

Publié le 27/04/2024 – Sud-Ouest – Jean-Denis Renard